

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 39

Artikel: N'a grant' injustice : (patois d'Aigle)
Autor: E.R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221294>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOS VIEILLES CLOCHES

Le *Conteur* a déjà publié quelques articles sur les vieilles cloches de nos temples vaudois, ainsi sur celles de Noville, le 6 juin 1925, sur celles de Renens, le 14 avril 1923, sur celles de Villette, les 21 mars 1925 et 4 décembre 1926. Ces articles, qui ont été très goûtables, ont pour auteur notre fidèle collaborateur F.-Raoul Campiche, archiviste. Le succès de son heureuse initiative l'a engagé — le *Conteur* l'en remercie sincèrement — de continuer la série. Nous ne doutons pas que nos lecteurs et tous les amis de notre pays se réjouiront, comme nous, de cette intéressante perspective.

VA Commune de *Vallorbe* possède quatre cloches de grandeur inégale et d'époques diverses. Trois se trouvent dans la tour du temple, tandis que la quatrième sert de timbre à l'horloge du nouveau collège. Au point de vue artistique, cette dernière constitue un petit chef-d'œuvre de l'art du fondeur. Elle mesure 69 cm. de diamètre sur 67 cm. de hauteur totale, c'est-à-dire depuis la base jusque sous le joug. La partie supérieure, que les spécialistes appellent le *cerveau*, est recouverte d'une sorte de couronne formée de feuilles d'acanthe, au-dessous de laquelle on lit, disposée sur trois lignes de 0,2 cm. de hauteur, l'inscription qui voici :

ROM. CHAP. 10 v 18. LEVR SON EST ALLE PAR TOVT LE MONDE.

P. H. VALLON DE LAVS PAST A VALL. I VALLOTTON CHAST. EGR. I F GROBETY LIEVT.

EGREGE I A. VALLOTTON CUR. GEOR VALLOTTON. G. LIVREMONT. I B GROBETY. I. B. JAQVET.

Et plus bas :

N. S. DV 1666 IFIG AVG ALAM.

Nous rétablissons ce texte comme suit :

Romains, chapitre 10 verset 18. Leur son est allé par tout le monde.

Philippe-Henri Vallon de Lausanne, pasteur à *Vallorbe*, Jérémie Vallotton, châtelain, Egrège Jean François Grobety, lieutenant.

Egrège Jacob Vallotton curial, Georges Vallotton, Guillaume Livremont, Jean Baptiste Grobety, Jean Baptiste Jaquet.

1666.

Quant au cinq groupes de lettres accompagnant la date, ils constituent un rébus dont nous n'avons pas su trouver la clef. Aussi nous l'abandonnons à la sagacité de nos lecteurs.

Quelques mots d'explication à propos des titres de *châtelain*, *lieutenant* et *curial* nous paraissent nécessaires. Ces derniers correspondent à ceux que l'on donne actuellement aux magistrats de l'ordre judiciaire local, soit le *juge de paix*, son *suppléant* et son *greffier*.

La décoration de notre cloche ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'originalité et de la finesse d'exécution. En effet, outre la couronne de feuilles d'acanthe déjà mentionnée, et au-dessous de l'inscription que nous venons de transcrire se trouve une bande de 0,3 cm. de large, formée d'une guirlande de pampres, de fleurs et

de fruits. Entre les lettres N S et D V, figurent les armoiries de Samuel de Watteville, bailli alors en charge et qui présida aux destinées du bailliage de Romainmôtier de 1665 à 1669.

Sur les flancs, de petites têtes d'anges ailées alternent avec d'autres motifs d'ornementation empruntés au règne végétal (palmes, feuilles de vigne, etc.). Signalons enfin la présence, en différents endroits, de petits écussons armoriés pour la plupart assez mal vus à la fonte et par conséquent difficiles à identifier. L'un d'eux porte une croix surmontée des lettres TLV. Ce sont vraisemblablement les marques du fondeur.

Il serait intéressant de connaître en détail l'origine de cette cloche. Malheureusement, aucun procès-verbal des séances du Conseil de *Vallorbe* n'a été tenu pour l'année 1666, et d'autre part, il existe une lacune de 10 ans, soit de 1657 à 1667, dans la série des comptes administratifs conservés aux archives communales. En sorte que, concernant ce vieux bronze, nous devons nous contenter de citer le seul document à nous connu. Il s'agit d'un acte de garantie dont voici le texte en abrégé :

« Nous soubsignez (agissant) au nom et comme gouverneurs de l'honorabile communauté de *Vallorbe*, sous l'obéissance de Leurs Excellences de Berne, nos Souverains Seigneurs, en Suisse, avons fait compte final avec Maître Jean Baptiste Livremont, maistre fondeur de cloches de Pontarlier, en Bourgogne, pour la façon et peyne qu'il a heue à refondre la petite cloche, laquelle n'est encor pendante; de laquelle cloche petite, nous au nom que dessus nous luy en redébvens, tant pour dite façon que pour tout le mestail qu'il aurait peu fournir, que vin au sieur son fils, la somme de 30 quarts d'escus à deux florins six sols (pièce), monnaye de dite Suisse, payable entre cy et le prochain jour de la Saint Barthélémy prochaine (24 août). — Soubz este réserve très expresse, que ledit Livremont devra garantir la dite cloche bien sonnante et dheurement raisonnable durant l'espace d'un an échéant au quinze avril 1667.

Que venant à se casser ou qu'elle ait été mal fondue, ledit Maistre Livremont sera tenu de la refondre à ses frais, risques et périls.

Mais Dieu veut que tel mal n'arrive, mais que tout réussisse pour sa ploire et contentement des parties contractantes.

Fait en présence de Jérémie Vallotton, sieur châtelain et Egrège Jacob Vallotton, sieur curial audit lieu comme tesmoins, ce huitième avrill mille six cent soixante six. »

(Signé) : J. B. Livremont.

En résumé, cet acte nous apprend qu'avant le 8 avril 1666, il existait déjà dans la tour de l'ancienne église de *Vallorbe*, une petite cloche qui pour une cause quelconque, dût être refondue. Maître Jean-Baptiste Livremont, de Pontarlier, chargé de ce travail s'en acquitta à la satisfaction de la commune intéressée. Lors du règlement de compte, cette dernière se trouva débitrice d'une somme de 75 florins qu'elle s'engageait à payer dans le délai de quatre mois et demi. De son côté, Livremont garantissait la bienfaisance et la solidité de sa cloche, pendant un an, soit jusqu'au 15 avril 1667, sous peine, en

cas de défaut, de devoir la refondre à ses propres frais et dépens.¹

Mais cette dernière éventualité ne se présente pas et au commencement d'avril, la cloche dont il s'agit prenait place dans la tour de la vieille église de Saint-Pancrace, au Moutier. Moins d'un demi siècle plus tard, soit en 1711 ou 1712, elle fut transférée dans celle du temple actuel, et dès 1916 elle est suspendue dans le clochetton du nouveau bâtiment scolaire.

Malheureusement, sa voix claire, (elle donne le *do aigu*), ne s'accorde pas avec celle de ses sœurs de la paroissiale voisine. C'est pourquoi, elle est rarement mise en branle en même temps que ces dernières.

Deux cent soixante et un ans, c'est un âge respectable, même pour une cloche ! Puisse celle qui nous occupe, faire vibrer longtemps encore les échos du vallon où elle a vu se succéder tant de gens et de choses. D'ailleurs, à moins d'un accident toujours possible, son existence est assurée grâce à la sage précaution que les autorités locales ont prise de la faire classer au nombre des monuments historiques.

F.-Raoul Campiche, archiviste.



N'A GRANT' INJUSTICE

(Patois d'Aigle).

GUAI ma fai ! lou papai qu'ont tant bra-gâ de l'Abbaï di Veggolans l'ont mé-presi lou brave dzeins que l'ont le m'tracci avouy la pâla et la cavagna ! Lou Cent-Suisses l'ont itâ à l'honneu ; l'êtâi djusto, câ l'êtaivont ride biaux ! Mimo que lè gazettès l'ont contâ qu'on valer à Melin l'êtâi arrevâ de l'Egypte tot esprès po portâ la pequa !

Lè duvès décesses l'ont lau potret dein milou cárro ; l'è djusto assebin câ l'iron galères, sù sti « palanquin ». Monsu le régent m'a dé que l'êtâi disne qu'on appelâvè sti tserrét. Lou veggolans, lou martzans, lou seigares, lou tambourniers, lè z'heimateloises, lè z'armaillis, lè balles felhies que portâvant di panai, di botiets, cliau que sey'ront, cliau que tzantâvont, cliau que dzoïvon, cliau que dancîvont, tot cein a paru sù lou papai.

Et sti Monsu Doret, et Colliard que l'avâi 'na tant balla coraille, et Monsu l'Abbé, et cliau Monsu du Rièvre-Conset, lou z'a-t-on fitâ ? Tant qu'y balles armailles, lou tzeuvâ, lè vatzés, lè tzi-

¹ Aux XVII^e et XVIII^e siècle, la fonderie Livremont était le fournisseur pour ainsi dire attitré de nombreuses paroisses de la Suisse romande. Guillaume livra 2 cloches à la commune de *Vallorbe* en 1666, 1 à celle de Ste-Croix en 1683, 1 à celle d'Eclépens en 1686. Antoine en fondit 2 pour la commune de Bière (1764 et 1772), 1 pour celle de Vuistebœuf (1770), etc. Nous ne pouvons mentionner toutes celles qu'il fondit soit seul, soit avec la collaboration de C. Livremont, son fils, pour diverses localités des cantons de Fribourg et de Berne de 1749 à 1786.

vrès, lou coïus, l'ein ont zu de cliau « bravo ! » Encoo i iadzo, to sti mondo a itâ ben recordâ. Mâ nion n'a dé on mot d'au bons bougres que l'ont tant tracé et galopâ aprî le pétolés et le beuses (à respect). Monsu le régent de : « le crottin », mâ nion ne le comprein. Escusâ mè de vò parlâ de cein, mâ cliao coo l'ont fê de la balla et bouenna ovradzo. Vaidé-vo cliau Monsu lequant sù 'na coffia ? Et tôtes cè damuzallès, que l'étais-vo à pia détzau ? Assebin, on veyai lou portacavagnès traci, ramassi, setzi, que s'ein bouetavon leu tsapi ! Et pâ 'na dzein ne tapâvè di man. L'e frouillî que vo diè ! L'ètavon asse galè que lou z'autrè, avoué leu tzapi, leu ballè roquelau-rés, leu z'escarpins.

Se ne cheintavon pâ la rouzo, l'avâion l'honneur à tier de ne rein lassî dé mau net, et de fêre leu ovradzo. Respét po sti bravès dzеins ! Ié dé E. R.

Tanta Lison.

TOUT EN MARCHANT

PIERRRE à David et Jean-François, deux bons voisins, dont les maisons sont contiguës, sortent du Comptoir, le jour où il y eut le concours de gros bétail. Ils vont reprendre le train, mais comme celui-ci ne part que dans une heure et demie, les deux amis font une promenade en ville, pour passer le temps.

Et la conversation s'engage.

— Oui, y n'y a pas, c'est du rude beau bétail. As-tu vu ces taureaux ?

— Et ces vaches, quelle grosseur !

— Il faut avouer que le papa Viquerat a bien fait de créer cette race pie. C'est une jolie couleure.

— Autrefois, te souviens-tu, on avait du bétail bariolé. Il y en avait de tricolores. C'était d'un joli effet dans les prés, si tu veux, mais c'est quand même mieux à présent.

— Oh ! oui.

— Ce Comptoir, c'est bien beau aussi. Il y a beaucoup de choses très intéressantes.

— Oh ! on doit dire que notre industrie suisse a fait de rudes progrès ; on peut presque se passer des marchandises étrangères.

— Quand même. Pour le caoutchouc, par exemple. On ne le fait pas chez nous.

— Ni les bananes.

— A propos, qu'est-ce que c'est que ces bananes ? Est-ce bon ?

— Mais oui, tu sais bien, ce sont ces longs fruits jaunes... Tiens, en voilà justement. On dit que ce n'est pas mauvais. C'est très doux et très tendre. Et puis, ça se pelle facilement, la pelure tombe toute seule...

— Oh ! regarde, quelle raclée d'automobiles sur Saint-François, devant le Bazar Vaudois ! Y en a t'y !

— Prends garde ! Tire-toi ! En voilà une qui nous vient dessus. N'allons pas nous faire écraser.

— Ce serait dommage.

— Pour sûr ! Et que diraient nos gouvernements ?

— Oui, quand on ne leur rapporterait que les morceaux.

— Tu vois, y z'ont mis partout des cibles rouges. Qu'y a-t-il d'écrit dessus ?

— Mais ne sais-tu pas lire : « Sens interdit » ; « Tous véhicules interdits ! » Et le reste.

— C'est rien que des interdictions, alors.

— Que veux-tu. A présent les choses ont tout à fait changé.

— Oui !... oui !... La liberté est bien malade

— Ma foi !... X.

Dans une conférence contre l'alcoolisme, un orateur avait cité le fait suivant : Un homme était tellement imprégné d'alcool qu'un soir, lorsqu'il voulut souffler sa bougie, son haleine s'enflamma, et il périt carbonisé.

Après la séance, un buveur invétéré s'approcha du conférencier et lui dit de sa voix éraillée, mais tremblante de reconnaissance : « Merci ! oh ! merci, monsieur, de ce que vous avez dit tout à l'heure ! — Ça me servira : jamais plus, je vous le jure, je ne soufflerai ma bougie, mais je l'éteindrai entre le pouce et l'index : Merci encore pour ce sage renseignement, car un homme averti en vaut deux !

UN MÉTIER GACHÉ

PERSONNE ne croit plus aujourd'hui aux maisons hantées, exception faite de quelques spirites pour lesquels ces phénomènes troublants relèvent du domaine encore inexplicable des sciences psychiques.

Flammarion et d'autres savants dignes de foi, se sont appliqués à soulever le voile de l'occulte et leurs recherches, si elles n'ont pas abouti à des conclusions positives, ont néanmoins établi la réalité de certaines manifestations dont les causes échappent à notre entendement. Nul ne met plus en doute la possibilité de communications télépathiques ; des cas typiques de transmission de pensée ont été enregistrés et celui qui écrit ces lignes pourrait en citer lui-même de probants. En dépit du matérialisme qui caractérise le siècle de la mécanique, l'attrait de l'inconnu fait vibrer, actuellement comme autrefois, les êtres pensants. Le mystère de la destinée pèse sur nos cerveaux impuissants à la résoudre. La superstition est le fruit de cette tendance inquiète de l'âme à sonder l'inconnaisable et de la crainte qui en résulte ; elle rabaisse par des pratiques avilissantes la spiritualité d'une doctrine éminemment élevée et parfaitement légitime. Il ne faut donc pas confondre le spiritisme scientifique des penseurs avec les opérations d'un occultisme vulgaire et grossier auxquelles s'adonnent certains charlatans, hallucinés ou vicieux. Il saute aux yeux du lecteur des grimoires que les élucubrations des *pacta demoniorum* sont l'œuvre de cerveaux malades ou pervers. Ces bréviaires de magie noire, dont il ne reste que de rares exemplaires, la plupart ayant été brûlés par la main du bourreau, révèlent la mentalité singulière de leurs auteurs, chez lesquels l'hystérie paraît avoir joué le rôle prépondérant ; ils ne parlent, du reste, que de philtres d'amour, d'envoûtements sadiques, de préparations aphrodisiaques et d'évocations immortales.

Si l'on ne croit plus guère aux sorciers ou au mauvais œil, la bêtise humaine n'a toutefois pas complètement disparu et il se trouve encore, un peu partout, quelques rares exceptions à la règle générale du progrès. Ainsi, je connais un montagnard de notre génération, persuadé de l'efficacité des talismans, qui consulte un prétendu devin des environs chaque fois que le sort lui est défavorable, notamment en cas de maladie, de mauvaise récolte ou de mévente du bétail.

Marc-Auguste, c'est le nom du moderne magicien, confectionné, selon les rites du grand Albert, de la poule noire et de la clavicule de Salomon, des onguents et des poudres dont l'effet surprenant renverse les lois de la nature ; il redonne le lait aux vaches qui en ont été privées par maléfice ; il retrouve au moyen d'une bouteille magique les objets volés et montre la figure du voleur à travers le flacon miraculeux ; il guérit par l'emploi des formules ; il découvre les auteurs des lettres anonymes ; cette dernière faculté lui valut même une citation en justice où le fameux sorcier fut convaincu de diffamation et mis à l'ombre pendant huit jours par ordre du juge informateur. Ce n'est qu'au bout d'une semaine de détention que notre homme humilié et impuissant se décida à reconnaître qu'il avait fait une dénonciation hasardée et sans fondement. Marc-Auguste, fort marié de l'aventure, s'en retourna dans ses pénates, au fond de sa vallée, mais ne perdit point, malgré tout, un seul de ses clients.

Au village de C..., il y a quelques années, des bruits inexplicables étaient perçus par intermittence dans un chalet isolé. Le phénomène avait lieu la nuit, quand tout était tranquille et, de préférence aux fêtes de Pâques et de Noël, assurait la brave maîtresse de céans. Les curieux, attirés par le surnaturel, s'y rendaient nombreux. Des témoins auriculaires m'ont certifié la réalité de ces faits passionnantes. Un pasteur indépendant et un révérend père capucin, appelés successivement à la maison hantée pour en expulser le Malin procédèrent vainement aux exorcismes canoniques. Les bruits persistaient. Les proprié-

taires eurent recours à Marc-Auguste qui n'obtint pas plus de succès malgré la mise en scène la plus curieuse qu'on puisse imaginer.

Le drôle arrivait au coup de minuit, caché sous une ample pelerine noire, la tête recouverte d'un capuchon et tenant en main la baguette divinatoire, accessoire indispensable des opérations magiques. Il faisait trois fois le tour de la maison en proférant des incantations dans un langage inintelligible, puis pénétrait à l'intérieur, où toutes lumières éteintes, il brûlait les os d'une poule noire n'ayant jamais pondu, qu'aucun coq n'avait approchée, et qu'il avait immolée lui-même, un vendredi treize, au moyen d'un couteau consacré, à la lisière d'un bois de peupliers pendant la lune rousse !

La cérémonie se répeta trois nuits consécutives et se termina chaque fois par l'offrande d'un œuf.

Rien n'y fit ; les coups ne cessèrent pas pour cela de se faire entendre et l'étoile de Marc-Auguste perdit de son éclat.

La maison hantée fut vendue à vil prix et son nouveau propriétaire, un citadin retraité, la transforma en un riant cottage dont il fit sa résidence estivale. Des fouilles opérées à cette occasion mirent à jour dans le sous-sol de l'immeuble une fontaine intermittente dont l'écoulement produisait les mystérieux bruits.

Le prestige de Marc-Auguste en éprouva un nouveau choc aux yeux de ses admirateurs et plus en plus rares. Le magicien allait en recevoir un plus terrible encore et c'est par là que nous terminerons.

Le sorcier vieillissait et la génération nouvelle n'avait plus à son égard que sourires sceptiques et railleurs. Marc-Auguste sentait que « le métier était gaché » et que la crédulité humaine s'effritait avec les années. Aigri par la décadence de son ancienne gloire, il ne perdait pas une occasion d'affirmer à nouveau ses prétentions à la puissance occulte, offrant à chacun ses services qu'on ne sollicitait plus.

Lors d'une récente épizootie de fièvre aphteuse, il importuna journallement ses voisins qu'il voulait absolument faire bénéficier de ses préparations magiques. Il devint obsédant au possible.

Des jeunes gens de l'endroit, qui s'étaient concertés dans le but de mettre un frein à cet excès de philanthropie, imaginèrent alors la mystification suivante :

Une lettre fut adressée à l'indésirable personnage, portant invitation pressante au destinataire de se rendre au chalet des Ormeaux où « une vache avait perdu son lait du soir au matin, sans cause apparente ».

Il n'en fallait pas davantage pour rallumer chez le vieux sorcier la flamme de l'orgueil satisfait. Aussi Marc-Auguste prit-il aussitôt, sans défiance, le chemin qui mène au bâtiment solitaire sis à une heure de marche de son domicile, dans la partie supérieure de la vallée. Il y arriva à la tombée de la nuit ; la maison était déserte, pas de traces d'habitants. Surpris et déjà décontenancé, il demeura là perplexe et hésitant sur le parti à prendre lorsque son attention fut frappée par une carte fixée à l'un des montants de la porte d'entrée, qu'il lut tandis qu'une intense émotion empourprait son visage. Voici la teneur de cette communication :

« A Marc-Auguste,

Je suis à la grange du haut et rentrerai bientôt ; commencez toujours le traitement ; la porte de l'écurie est ouverte ; la vache qui a perdu le lait, est la troisième, à gauche ».

Suivait la signature du propriétaire.

Alors, le sorcier donna libre cours à sa joie ; il se mit à siffler de vieux airs oubliés et à esquisser d'antiques pas de danse ; il se sentait rajeunir d'un quart de siècle au moins. On allait donc enfin lui refaire confiance ! La magie reverrait de beaux jours !

Il se dirigea d'un pas assuré du côté de l'étable et, sans la moindre hésitation, tira le loquet et entra.

Obscurité complète !